

Séance du 19 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	8

L'an deux-mille-vingt-cinq et le dix-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Valérie LENGARD, Vice-Présidente.

**Date de la convocation**

06.03.2025

**PRESENTS** : Mme Brigitte BERARD, M. Bernard CAMPEIS, Mme Nadine HULIN, Mme Valérie LENGARD, M. Christian MARCEAU, M. Jean-Paul MARET, M. Stéphane STOLZ.

**PROCURATIONS** : Mme Céline ARPACI pouvoir à Mme Nadine HULIN, M. Michel BISSON pouvoir à Mme Valérie LENGARD.

**ABSENT** : M. Omar DEL, Mme Judicaëlle KOMBO-TSIMBA.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Nadine HULIN.

**Objet de la délibération**

Adoption du Compte administratif de l'exercice 2024

Rapporteur : Valérie LENGARD

N° 04.2025

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-31, L1612-11 à L1612-14,  
VU l'instruction comptable et budgétaire M57,  
VU le Budget Primitif 2024,  
VU le compte de gestion 2024,

**CONSIDERANT** l'arrêt des comptes du Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2024,

**CONSIDERANT** que ces comptes sont en tous points identiques à ceux retracés dans le compte de gestion du Comptable,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

**Article 1** : Adopte le compte administratif 2024, lequel peut se résumer comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	202 399,36 €	229 561,06 €	27 161,70 €
Excédent de fonctionnement 2023		82 233,15 €	82 233,15 €
<b>Résultat cumul de fonctionnement</b>			<b>109 394,85 €</b>

	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	1 017,43 €	1 905,43 €	888,00 €
Excédent d'investissement 2023		7 470,92 €	7 470,92 €
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>			<b>8 358,92 €</b>

**Article 2** : Constate par la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion dressé par le Comptable public relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Article 3** : Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Lieuxaint, le 19 mars 2025

Nadine HULIN

Secrétaire de séance

Michel BISSON

Président du CCAS



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Département de Seine-et-Marne CA 2024  
Service de gestion comptable de Melun  
**COMMUNE DE LIEUSAIN**

Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 7  
 Nombre de membres représentés : 1  
 Nombre de membres absents : 3  
 Nombre de suffrages exprimés : 8  
**VOTES :** Pour : 8  
 Contre : /  
 Abstentions : /

Date de convocation : 06/03/2025

Présenté par Valérie LENGARD, Vice-Présidente du CCAS

A Lieusaint, le 19/03/2025

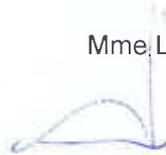
Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire,  
A Lieusaint, le 19/03/2025

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. BISSON

Mme LENGARD

Mme BERARD




M. CAMPEIS

M. DEL

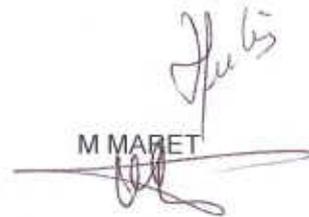
Mme HULIN



M. MARCEAU



Mme HULIN



Mme KOMBO-TSIMBA

M. STOLZ

Mme ARPACI



Certifié exécutoire par le Président du CCAS, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication, le

A Lieusaint, le 19/03/2025

LE PRESIDENT DU CCAS,  
M. BISSON